



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
DIRECTION DE LA COORDINATION
ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE
Bureau des Procédures d'Utilité Publique
Affaire suivie par Sandrine BOUHIER
☎ : 02.40.41.47.53
☎ : 02 40 41 47 50
sandrine.bouhier@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le

17 AVR. 2015

**Le préfet de la région Pays de la Loire
préfet de la Loire-Atlantique**

à

Monsieur le maire de SAINT-GÉRÉON
11 Rue de la Chevasnerie
44150 SAINT-GÉRÉON

Objet : Déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC du Prieuré sur la commune de Saint-Géréon

Réfer. : V/Courrier n° 2015-212/C/TM/JE du 13 février 2015 en réponse à mes courriers du 21 octobre 2014 et 21 janvier 2015

Par courrier visé en référence, vous avez transmis, à mes services, une note complémentaire et ses annexes, en réponse aux observations émises par les services consultés.

Après examen de ces compléments, l'agence régionale de santé (ARS) précise les points suivants :

Sur l'impact du bruit du trafic de l'ex-RD723 vis-à-vis des futurs habitants :

L'ARS prend note du rappel de l'existence d'une coulée verte constituant une zone tampon entre cette source sonore et les maisons.

Toutefois, compte tenu de l'efficacité d'un ouvrage de type merlon, elle réitère son souhait de voir un tel ouvrage intégré dans cette coulée verte.

Sur la problématique du traitement des eaux usées :

L'ARS prend note du fait que la mise en service de l'unité de prétraitement de l'activité industrielle permet de libérer de la capacité au niveau de la charge organique de la station d'épuration de la Bigotterie.

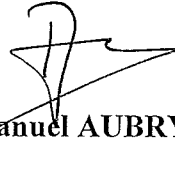
Cependant, les bilans 2012 et 2013 montrent l'existence d'écrtages vraisemblablement liés à des surcharges hydrauliques.

.../...

La présence de la nouvelle unité de prétraitement ne semblant pas influencer sur le volume arrivant à la station de la Bigotterie, il conviendrait donc de préciser les dispositions envisagées pour limiter les écrêtages.

Je vous invite à prendre en compte ces derniers éléments afin de compléter le dossier de DUP, qui sera prochainement mis à l'enquête publique.

LE PRÉFET,
Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Emmanuel AUBRY

Copie : LAD-SELA
Mme Sabine DUGUÉ – Responsable pôle foncier
2 boulevard de l'Estuaire
CS 66207
44262 NANTES CEDEX 2